

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de
LA VERRIERE
Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet

N° 2026-025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 03 avril 2026	Date d'affichage 03 avril 2026	Séance du 16 AVRIL 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 23 29
--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	---

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures vingt, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du trois avril deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana – MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – BAC Christine – RAOUL Nathalie - PERON Thomas - RICHARD Maxime - STAILI Abdella – CHIAKH Fydia - LABROUSSE Sabrina - GESBERT Gaël - SELBONNE Céline - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader - BOUBETRA Hicham – RAFIQ Zoubida

Absent(s) représenté(s) :

MEY Darivath - pouvoir à MOUSSA Fouzi
BROCHADO Françoise - pouvoir à RAOUL Ludovic
PETTES Christelle - pouvoir à PASCOAL Mariana
SOULI Rachel - pouvoir à MOUSSA Ali
DIALLO Maye – pouvoir à RIVIERE Patrick
BELKIYAOU Wassim – pouvoir à SELBONNE Céline (délibérations 2025-024 et 2026-025)

Absents excusés :

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260416-2026-025-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la conformité des écritures comptables 2025 de l'ordonnateur avec celles du compte de gestion établi par Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable de Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'exercice 2025 ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Arrête les comptes de Monsieur le Comptable du Trésor Public pour le Budget Principal tels que mentionnés dans le Compte de Gestion 2025 :

Résultats budgétaires de l'exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 429 063,24 €	15 284 769,04 €	30 713 832,28 €
Titres de recettes émis (b)	8 077 292,93 €	13 591 648,24 €	21 668 941,17 €
Réductions de titres (c)	79 834,58 €	1 607 512,02 €	1 687 346,60 €
Recettes nettes (d = b - c)	7 997 458,35 €	11 984 136,22 €	19 981 594,57 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	15 429 063,24 €	15 284 769,04 €	30 713 832,28 €
Mandats émis (f)	5 259 364,49 €	12 557 258,08 €	17 816 622,57 €
Annulations de mandats (g)	47 287,37 €	170 577,85 €	217 865,22 €
Dépenses nettes (h = f - g)	5 212 077,12 €	12 386 680,23 €	17 598 757,35 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 785 381,23 €		2 382 837,22 €
(h - d) Déficit		402 544,01 €	

Résultats d'exécution 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
Investissement	4 960 566,35 €	- €	2 785 381,23 €	- €	7 745 947,58 €
Fonctionnement	2 556 259,04 €	- €	- 402 544,01 €	- €	2 153 715,03 €
TOTAL	7 516 825,39 €	- €	2 382 837,22 €	- €	9 899 662,61 €

Article 2 : Constate que les opérations de l'exercice 2025 et les résultats de clôture sont concordants avec les écritures comptables de l'ordonnateur pour la même période.

Article 3 : Approuve, en conséquence, le Compte de Gestion 2025 présenté par Monsieur le Comptable du Trésor Public, comportant les résultats à l'issue de la gestion 2025, tel que présenté en annexe.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE
DE 29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 16 avril 2026



Le Maire

Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260416-2026-025-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026